



Distr.
LIMITÉE

T/COM.11/L.144

7 janvier 1955

FRANCAIS

ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE M. HASSAN MOHAMMED NALIE ET D'AUTRES
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été
transmise au Secrétaire général par le Conseil
consultatif des Nations Unies pour le Territoire
sous tutelle de la Somalie sous administration
italienne.

Kismayon, le 12 novembre 1954

Destinataire : Son Excellence l'Administrateur
de la Somalie

Copie pour information : Représentants de l'ONU Mogadiscio

Objet : Graves plaintes des débardeurs

Les sept soussignés sont bien connus et représentent les débardeurs de la
Compagnie Gallotti ainsi que les ouvriers de la scierie Romana, toutes situées
à Kismayon.

La présente communication fait suite au télégramme envoyé à la SYL à
Mogadiscio, et dont le texte était le suivant : "Prière faire connaître urgence
ONU et Administrateur nos vives plaintes contre M. d'Aloja revénu aujourd'hui
en Somalie pour maltraiter Somalis. En fait, a ordonné hier scierie Romana
modifier salaire journalier et fixer tarif unique 3 somalos pour travail jour
et pour travail nuit alors qu'auparavant travailleurs recevaient 3,30 somalos
pour travail jour et 4,40 somalos pour travail nuit. Suite cette décision, tous
employés ont arrêté travail lundi, mardi et aujourd'hui. Stop. Veuillez
examiner affaire urgence et nous faire connaître résultat par télégramme. Stop.
Sinon situation travailleurs est insupportable et désordres pourraient se
produire, dont responsabilité retomberait M. d'Aloja. Stop. Lettre suit."

Nous avons envoyé ce télégramme parce que 200 travailleurs de la Scierie Romana ont cessé le travail lundi et sont encore en grève aujourd'hui et le resteront jusqu'à ce qu'un accord soit conclu. Cela est naturellement arrivé parce que le directeur avait reçu de M. d'Aloja l'ordre de diminuer les salaires, qui étaient de 3,30 somalos pour 8 heures de travail de jour et 4,40 somalos pour 8 heures de travail de nuit. A la suite de cet ordre, le salaire est maintenant réduit à 3 somalos pour 8 heures de travail, de jour ou de nuit.

Ayant eu connaissance de cette nouvelle intention de modifier les salaires et, cette fois-ci, de les diminuer, les ouvriers ont évidemment dû arrêter le travail. Ils se sont plaints auprès du Commissaire régional pour le Bas-Djouba mais n'ont reçu que la réponse suivante de M. d'Aloja : "C'est moi qui ai donné cet ordre".

Pendant ces deux dernières années, au cours desquelles M. d'Aloja a rempli les fonctions de Résident, toute la population de notre région s'est plainte de lui et de la manière dont il maltraite les Somalis. Nous avons envoyé à l'AFIS plusieurs plaintes contre lui, bien qu'il fût parti pour l'Italie. Maintenant il est rentré, et dès qu'il a eu mis le pied dans le Territoire, il a machiné ce qui est décrit plus haut, car c'est un fait bien connu que c'est un vieux colonial qui habite la Somalie depuis 25 ans. Il n'a rien changé à ses anciennes habitudes fascistes, bien que l'ONU ait chargé l'AFIS de l'administration et qu'on ait envoyé ici de bons fonctionnaires qui savent comment agir avec la population et comment s'entendre avec elle. Seul cet homme est resté, personne ne sait pourquoi, et son seul désir est de nuire au peuple somali.

Nous prions donc Votre Excellence de déplacer M. d'Aloja, car il ne sait pas comment agir avec la population et comment s'entendre avec elle; puissiez-vous exaucer notre prière, donner suite à notre demande respectueuse et remplacer immédiatement cette personne par un autre fonctionnaire, car il y a beaucoup de fonctionnaires meilleurs.

Lorsque M. Pagano est parti, M. d'Aloja lui a succédé et, dès qu'il a eu pris ses fonctions, il a donné l'ordre de poster des soldats armés partout dans l'entreprise. Le même jour, dans l'après-midi, le "maréchal" des carabiniers est allé sur le quai des douanes et a battu sept débardeurs occupés à charger des bananes, puis il a sorti son arme et a essayé de tirer, appuyant le canon du pistolet contre la tête d'un des hommes. Etant donné le grand nombre des

débardeurs, ils auraient pu attaquer le "maréchal", mais ils se sont abstenus, comme il le fallait, et par respect pour l'AFIS. Cet incident ne se serait pas produit si M. d'Aloja n'avait pas donné cet ordre.

A la suite de cette affaire, les débardeurs sont allés trouver M. d'Aloja pour lui faire rapport, mais il a répondu: "Au lieu d'appuyer ce pistolet contre sa tête, le "maréchal" aurait mieux fait de tirer, et de mettre les autres en prison; il a eu tort."

Le "maréchal", à son tour, a dressé un procès-verbal, où il a dit que les débardeurs étaient contre lui; il est étrange que ce soit lui qui dresse procès-verbal, puisque c'était lui le coupable.

Nous vous supplions donc de nous secourir et de nous protéger de cette personne qui est maintenant Commissaire de la province du Bas-Djouba, et si possible de toute urgence.

Très respectueusement,

1. Hassan Mohamed Nalié
2. Djama' Moussa Samantar
3. Saïd Adan Ismaïl
4. Abdi Hadji Ahmed
5. Djama' Lli mi Abdelkarim
6. Djama' Nur Fahie
7. Omar Mohammed Ali
